



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070512

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/06/2024 12H01 C:005360 I:11695
V/REF : 948993
V/Email reçu le Jeudi 27/06/2024 a 12H01

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04354
IMMEUBLE : MARCY L'ETOILE -4354
493, AVENUE BOURGELAT
.
69280 MARCY L'ETOILE

Vaulx en Velin, le 08 Juillet 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N493 BOURGELAT - LOGEMENT EX/SALEUR AU 3EME ETAGE
LES CLES SONT A RECUPERE EN AGENCE
31 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE

MOTIF : INTERVENIR POUR
- LE REGLAGE DE LA PORTE INTERIEUR CUISINE
- LA REMISE EN PLACE DE LA PLINTHE EN BOIS DANS LE SEJOUR
- LE REGLAGE DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE
- LA SERRURE DE LA BOITE A LETTRE + 2 CLES
- LE LE REMPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA BOITE A LETTRE

Donneur d'ordre : Mr A. BLOCHET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 28/06 A 16H00 :
RECUPERATION DES CLES EN AGENCE
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX/SALEUR AU 3EME ETAGE
RABOTAGE, REGLAGE ET GRAISSAGE DE LA PORTE CUISINE
REGLAGE DE 3 FENETRES CHAMBRES
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE DE L'ENSEMBLE - RAS

DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE BOITE AUX LETTRES FOURNI AVEC 2
CLES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT - RAS

PRISE DE COTES POUR LA PLINTHE A POSER DANS LE SEJOUR

LE 05/07 A 09H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 3EME ETAGE
POSE DE LA PLINTHE
NETTOYAGE DES LIEUX

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 05/07/24 a 17H37 Mr A. BLOCHET



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070512

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,88	55,88
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,80	50,80
3,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	50,80	152,40
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	50,80	50,80
2,00	MS00026-Rempl.Plinthe bois pré-peinte/Ml	4	35,39	70,78
TOTAL H.T.				380,66
T.V.A. a 10,00%				38,06
TOTAL T.T.C.En EURO				418,72

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 948993 du 27/06/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

493 AVENUE BOURGELAT
69280 MARCY L ETOILE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

04354-00001-00002-00034 H / Type 2 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 12/07/2024

Observations

LGT EX SALEUR DERNIER ETAGE DANS INTERPALIER

CLE A RECUP EN AGENCE

RAJOUT REMPLACEMENT CYLINDRE BAL

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
REGLAGE PORTE INTERIEUR CUISINE					
MS00026 Plinthe bois pré-peinte y compris toutes sujétions MI PLINTHE A METTRE DANS LE SEJOUR	1,00	35,56	35,56	3,56	39,12
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
REGLAGE FENETRE CHAMBRE					
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89

Total H.T.	243,88
Total TVA	24,39
Total TTC	268,27

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 948993 du 27/06/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BONNY Sullivan le 27/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **493 AVENUE BOURGELAT 69280 MARCY L ETOILE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **27/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948993